

Demande déposée le 18/01/2024	
Par :	Monsieur AUTFORT Jordane
Demeurant à :	647 rte de la ferreyrie 24260 ST FELIX DE REILLAC ET MORTEMART
Sur un terrain sis à :	LA FERREYRIE 24260 SAINT FELIX REILHAC MORTEMART
Cadastré :	404 AE 256
Nature des Travaux :	construction d'une piscine

N° DP 024 404 24 D0001

**Le Maire de la Commune de SAINT FELIX REILHAC MORTEMART**

Vu la déclaration préalable présentée le 18/01/2024 par Monsieur AUTFORT Jordane,  
Vu l'objet de la déclaration :

- pour construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé LA FERREYRIE
- pour une surface de bassin créée de 36 m<sup>2</sup> ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme approuvé en date du 5 mars 2020 ;

Vu la modification simplifiée n°1 du PLU intercommunal approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 07/12/2023 ;

Vu l'affichage en Mairie de l'avis de dépôt le 18/1/2024 ;

**ARRETE**

**Article Unique** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

MAIRIE  
2044, route d'Eybènes  
24260 ST-FELIX-DE-REILHAC ET MORTEMART  
Tél. 05 53 03 22 93  
Mail : mairie.24404@orange.fr



Fait à Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart  
Le 06/\_02/2024  
Le Maire, Jean-François AUTFORT

**NOTA BENE** : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*